

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 13 mars 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 13 du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 6 mars 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT, Jean Philippe DELARUE

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphael BENOIT
Laura LAVILANIE
Jean-Laurent PEREZ
Jean-Baptiste GRANGE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphael Benoit est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **6 février 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **6 février 2023** est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CHAUFFERIE DU GYMNASSE ET DE L'ECOLE **(25-2023)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°76-2022 du 18 juillet 2022, le conseil municipal avait retenu le bureau d'études SETES pour concevoir ; en phase n°1, la liaison entre les deux chaufferies du gymnase et de l'école. Celle-ci doit permettre de sécuriser la saison de chauffe. La phase n°2 consiste à créer une seule chaufferie bois neuve centralisée pour les deux bâtiments.

Le projet présenté par le bureau d'études SETES consiste à :

- créer un local chaufferie permettant de recevoir la chaudière et le silo,
- mettre en œuvre une chaudière à bois déchiqueté avec haut rendement
- changer la production d'eau chaude par des chauffe-eau électriques instantanés dans chaque point d'eau de l'école
- réaliser des raccordements entre les chaudières existantes en assurant une production calorifique adaptée avec les circulateurs nécessaires au bon fonctionnement.

Le plan de financement serait celui-ci :

Désignation	Montant	Financeurs	Taux	Montant de l'aide
Plomberie Sanitaire	4 700 €	ADEME	34 %	84 000 €
Chaufferie	31 000 €	Région Occitanie - FEDER	20 %	49 400 €
Local chaufferie	76 000 €	ETAT – Fonds vert	26 %	64 200 €
Chaufferie bois	121 000 €	Autofinancement	20 %	49 400 €
Travaux	2 300 €			
Maîtrise d'œuvre	12 000 €			
TOTAL	247 000 €	TOTAL	100 %	247 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver le plan de financement
- D'approuver la demande d'aides auprès de l'ADEME au titre de l'année 2023 pour les travaux de chaufferie du gymnase et de l'école. Montant demandé 84 000 €.
- D'approuver la demande auprès de la Région Occitanie dans le cadre du Programme Régional Occitanie FEDER. Montant demandé 49 400 €.
- D'approuver la demande auprès de l'Etat dans le cadre du « Fonds Vert ». Montant demandé 64 220 €.
- Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau